



COYCH
CERCLE D'ORGANISATION DE YACHTING DE COMPÉTITION HYÉROIS



CLASSE
J[®]
70

INSTRUCTIONS DE COURSE
COUPE NATIONALE J70
GRAND SLAM SB20
17 au 19 Octobre 2025
HYERES

Autorité organisatrice COYCH / Grade 5A

1. REGLES

La compétition sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la voile.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1. Toute modification aux instructions de course sera publiée 2 heures avant le signal d'avertissement sauf celle concernant le programme des courses qui sera publiée avant 20h00 la veille du jour où elle prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront publiés sur le tableau officiel d'information en ligne à l'adresse www.coych.org et sur le groupe WhatsApp dédié à la régate



- 3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal **VHF 77**.

5. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé côté Est de la Base Nautique de Hyères et également sur le tableau officiel en ligne.:

- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **45 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course)

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1

17/10/2025- 13h30	1 ^{er} Signal d'avertissement SB 20	3 Courses
17/10/2025-13h45	1 ^{er} Signal d'avertissement J70	3 Courses
18/10/2025- 11h00	1 ^{er} Signal d'avertissement J70	3 Courses
18/10/2025-11h15	1 ^{er} Signal d'avertissement SB20	3 Courses
19/10/2025-10h30	1 ^{er} Signal d'avertissement SB20	3 Courses
19/10/2025 10h45	1 ^{er} Signal d'avertissement J70	3 Courses

Une course supplémentaire pourra être disputée si la classe est en retard sur le programme

- 6.2 Le dernier jour de course, il ne pourra être fait de signal d'avertissement après 14h30

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Classe J70 Pavillon siglé J70
Classe SB20 Pavillon siglé SB20

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont affichés sur le bateau comité.

10. MARQUES

- 10.1 Les marques sont :

Départ	Parcours	Changement de parcours	Arrivée
Comité à Tribord Viseur à Bâbord	Bouées cylindriques oranges	Bouée cylindrique verte	Bouée sphérique bleue

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DÉPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord
- [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF donné en IC 3.2. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

En cas de changement de la bouée au vent (N°1) la bouée N°2 ne sera pas remouillée. la prochaine marque à contourner sera la porte N°3

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVÉE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Parcours	Temps cible	Temps limite pour finir après le 1 ^{er}
J70	Construit monotype	45 minutes	15 minutes
SB20	Construit monotype	45 Minutes	15 minutes

16.2 Les bateaux ne finissant pas **15 minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2)).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 45 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé : **Espace Nautique (RDC)**.

17.3 Des avis seront publiés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située : Base Nautique Municipale 1^{er} étage. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

18.1 **Trois** courses doivent être validées pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de **quatre** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand **quatre** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ

19.4 Utilisation du Bout dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Pavillon COYCH.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être enregistrés auprès de l'organisation.

23.3 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est marche (en accord notamment avec la division 240).
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

25. EMBLEMES

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux, ou à quai

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les sorties de bateau seront soumises à accord de l'organisation

27. EQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

27.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire,).

28. PRIX

Des prix seront distribués aux 3 premiers de chaque classe

29. RAPPEL UTILISATION DE DRONE

Le vol de drones de particuliers comme de professionnels est interdit dans la baie de Hyères y compris à terre autour de la Base Nautique (présence d'un aéroport militaire et civil à moins de 500 mètres).

Voici le lien officiel avec les zones interdites:

<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-uas-categorie-ouverte-et-aeromodelisme>

Nous vous remercions de respecter strictement cette interdiction, une infraction peut engendrer l'annulation de l'épreuve

ARBITRES DÉSIGNÉS

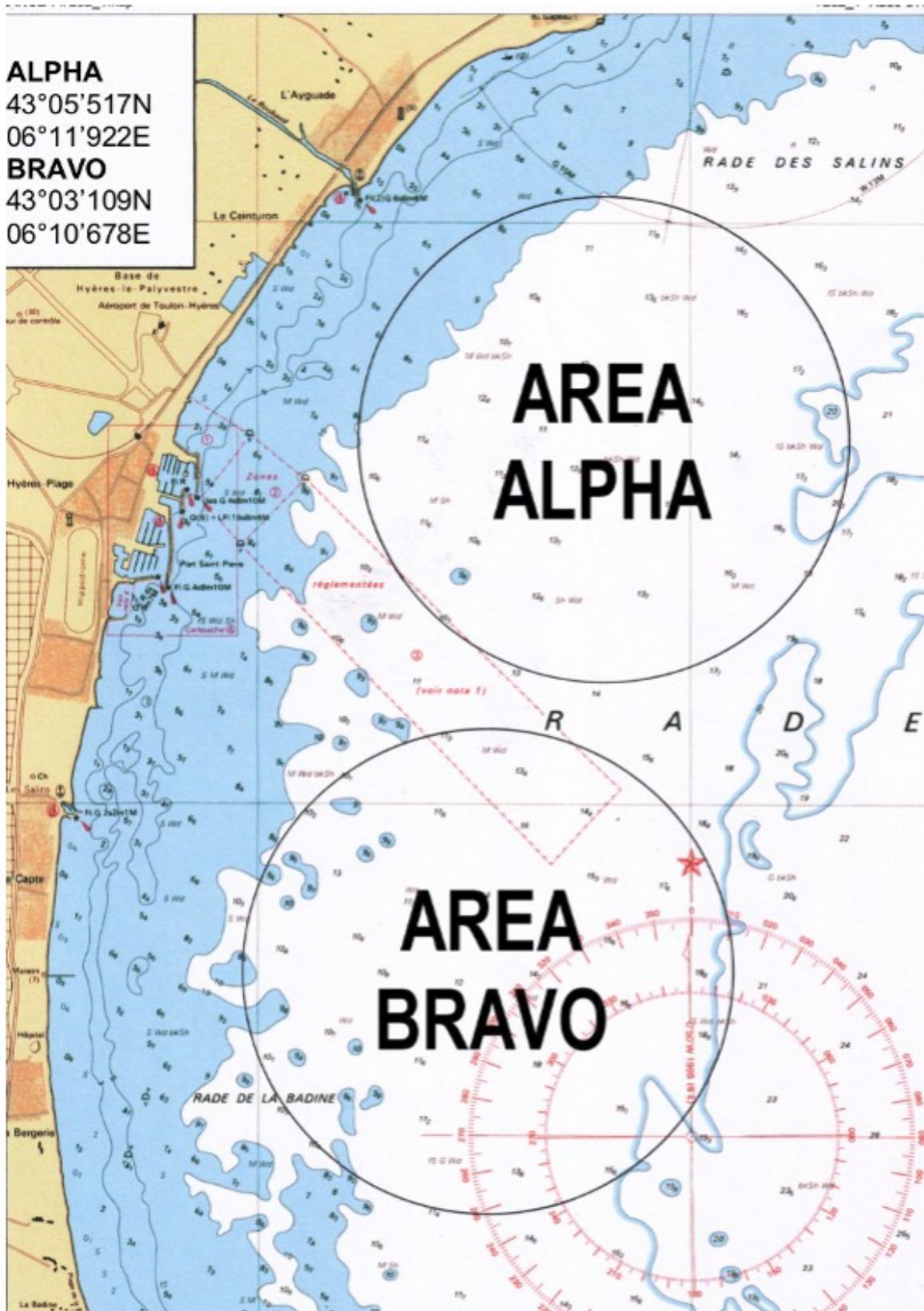
Président du comité de course :

Jean Diaz

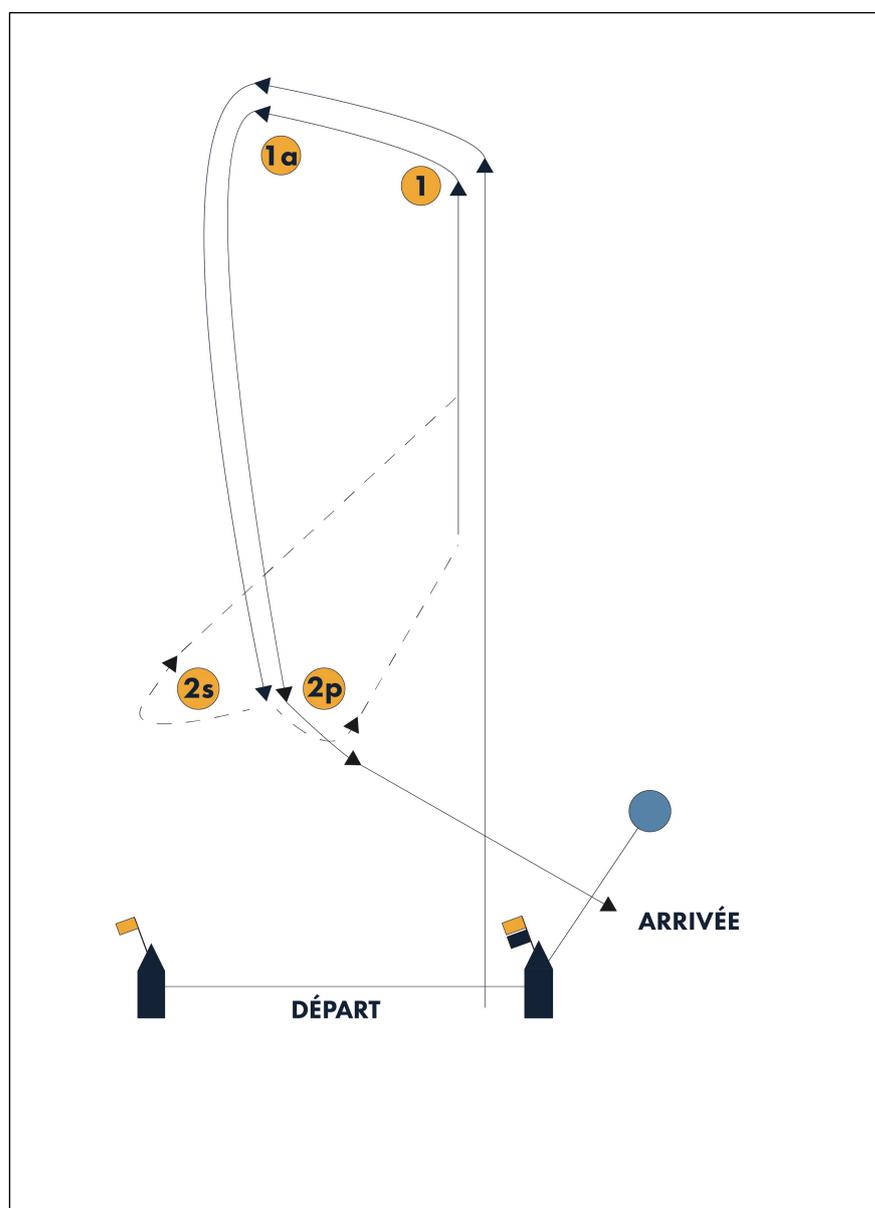
Présidente du jury :

Bernadette Delbart

ANNEXE A



ANNEXE B



Parcours : Départ- 1- 1A- 2S-2P- 1-1A-2P - ARRIVÉE